S.

N° 128.

L'academie m'a chargé d'examiner cinq instrumens qui lui ont eté presentés par M. Des[t]. Pée chirurgien au cul de sac françois à la Martinique.

Le premier n'est qu'un changement qu'il propose de faire à celui de Mr. Levret pour la torsion des polipes. M. Des[t]. Pée pense que pour empêcher que le fil d'argent ne se casse, il vaudroit mieux que les tuiaux fussent percés lateralement: mais ce n'est pas là le reproche qu'on fait à l'instrument de M. Levret, il a lui même mieux senti en quoi il etoit defectueux, puisque dans son dernier ouvrage il vient de publier une correction qu'il a faite à cet instrument. le changement que M. Des[t]. Pée propose n'obvie point à ses inconveniens reels, ainsi je pense que l'academie ne peut l'adopter.

Le second est une addition à l'instrument à ressort du même auteur pour la ligature des polipes uterins. M. Levret n'a proposé cet instrument que comme surabondant, et dans le cas où une seule ligature pourroit suffire pour faire tomber la tumeur en mortiffication. M. Des[t]. Pée veut étendre l'utilité de cet [?] ~~la puissance~~ intrument et faire par son moien autant de ligature qu'il sera necessaire: il propose un instrument à coulisse qui rebandera l'autre autant de fois que le cas l'exigera; cette addition est très bien imaginée, mais il a senti qu'on pouvoit simplifier ce mechanisme, et c'est à cet effet qu'il en propose un autre, qui peut seul remplir la fonction des deux, et c'est son troisieme.

Ce sont deux branches d'environ huit pouces de long, unies ensemble aux deux tiers de leur longueur, par une charniere comme un valet à patin, et pliées en dehors à l'endroit de la charniere, à angle àpeuprès de 45 degrés. les branches les plus longues doivent être introduites dans le vagin chargées de la ligature, et les
... [illegible] qui borne ~~[illegible]~~ l'action du ressort.

ABC 32

par le moïen de cet instrument on peut facilement introduire la ligature, la serrer à gré, et la resserrer autant de fois qu'il en sera besoin. Je crois l'idée de cet instrument très bonne, on peut le perfectionner, et le rendre très commode; c'est pourquoi je pense qu'il peut etre aprouvé de l'academie.

Le quatrième instrument qu'a envoié M. de St. Pée est propre à inciser le col de la matrice, pour faciliter l'extraction des calculs qui peuvent s'y engendrer. M. Louis dans son mémoire sur cette matière n'a fait qu'indiquer cet instrument, M. de St. Pée en entrant dans les vues de cet auteur, en a donné le modele, et je pense que cet instrument peut etre fort commode dans ce cas, et dans tous ceux où il est necessaire de pratiquer des incisions sur le col de la matrice. mais je ne conviens point avec l'auteur qu'il soit propre à ouvrir les deux amigdales à la fois.

Le dernier instrument est destiné à couper le cordon ombilical contourné au cou de l'enfant, et qui retarde sa sortie. M. St. pée se fonde pour la necessité et la possibilité de couper le cordon dans la matrice, sur une observation de La Motte, qui dit l'avoir fait. la bonne foi de cet auteur est trop connue pour laisser le moindre doute sur la verité de ses observations, ainsi je pense que l'académie peut donner son aprobation à cet instrument qui peut etre bon à cet usage

M. de St. Pée a ajouté à la description des instrumens, quelques reflexions sur des points de pratique, et une observation.
Il dit qu'il fut très bien trouvé du procedé que conseille M. Levret dans l'accouchement naturel, pour eviter les déchiremens; M. de St. Pée n'est pas le seul qui ait mis à profit les leçons de M. Levret, mais l'hommage qu'il leur rend n'interesse l'academie, qu'en ce qu'elle ne voit pas indifferemment tout ce qui est dit en l'honneur de ses membres.
Il propose une vessie de mouton soufflée dans le vagin, pour maintenir toutes les descentes de matrice; c'est d'après ce qu'a dit M. Levret que ce moïen peut etre

convenable et suffisant, pour procurer le recollement de la membrane interne du vagin et du rectum, après qu'elle aura été reduite. mais M. St. pée prenet il qu'après que la matrice aura été remise en sa place, il suffira de laisser cette venir quelques heures dans le vagin, il n'est pas vraisemblable que ce soit là son intention, car le venin ne sera pas sitot retiré que la matrice retombera; Il n'est pourtant pas possible non plus qu'il condamne la femme à la porter toute sa vie, un pessaire de cette espece auroit bien sa petite incommodité; ainsi Je ne pense pas que ce moien soit digne de l'academie.

pour le soulagement des coliques extrêmes, que la femme éprouve à l'apparition de ses lochies, dit M. de St. Pée, il n'y a rien de meilleur qu'un verre de vin de Bordeaux bouilli avec un peu de canelle et de sucre, et pris un peu chaud, et un lavement avec le même vin. c'est probablement des tranchées uterines dont il est question. l'auteur en proposant ce remède prouve qu'il n'a pas fait attention à la cause de ces tranchées, car il n'y a de potion qui puisse les calmer; et si elles ont cessé après l'administration de ce remède, c'est que comme elles ne durent communement que douze ou quinze heures, leur tems apparemment etoit passé.

L'observation est sur une tumeur que M. de St. Pée a extirpée par la ligature cette tumeur qu'il nomme excroissance tendineuse, etoit située à la voute du palais. Il fit construire un instrument pour faire cette operation; il en donne la description, ainsi que du manuel qu'il a emploié, mais l'une et l'autre ne me paroissent pas fort claires cette observation d'ailleurs n'offre rien d'interessant ainsi je crois que l'academie n'en peut faire aucun usage.

7 janvier 1767

[signature]

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE